

Montréal, le 16 octobre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Demande de modification de la désignation du coordonnateur de la fiabilité au Québec
Dossier de la Régie : R-3996-2016 Phase 2

L'audience fixée dans le cadre du dossier susmentionné se tiendra du 24 au 26 octobre 2018, **de 9 h à 15 h, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du *Coordonnateur de la fiabilité au Québec* (le Coordonnateur) et dans un second temps, la preuve de l'intervenante.

Aux fins de la planification de l'audience, la Régie demande aux deux parties de lui transmettre les informations suivantes :

- la liste de leurs témoins, leur profession et leurs fonctions;
- le temps requis pour l'adoption et la présentation de leur preuve;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Coordonnateur et/ou ceux de RTA;
- le temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode de présentation souhaité;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, si l'une des parties entend soulever un moyen préliminaire, la Régie souhaiterait en être informée préalablement à l'audience.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard le 19 octobre 2018 à 12 h.**

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml